

<http://ugtg.org/spip.php?article1860>



Informations Internationales : Coup de force contre les droits des travailleurs de l'aviation civile



- International -
Date de mise en ligne dimanche 19 août 2012

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Depuis plusieurs mois, le syndicat des employés de la compagnie aérienne Philippines Air Lines (PAL) résiste par des grèves et des manifestations aux tentatives de la direction d'« externaliser » toute une série de services comme moyen de licencier des travailleurs régulièrement employés par la compagnie.

Or, le 20 juin dernier, un procureur a demandé que soit mis en examen deux cent trente-quatre travailleurs de la compagnie, à la suite d'une plainte de celle-ci, accusant les syndiqués ayant participé à une action de protestation organisée par le syndicat de « sabotage économique ».

La plainte a été déposée en s'appuyant sur un article d'une loi philippine qui sanctionne « toute personne qui détruit ou endommage gravement les installations d'un aéroport ou perturbe les services d'un aéroport ».

Gerry Rivera, président du syndicat des employés de la PAL, a expliqué : « La décision est dépourvue de fondement juridique puisqu'aucune dégradation n'a jamais été commise contre les installations de l'aéroport. » C'est donc uniquement le droit de grève et de manifestation qui est en cause.

Le syndicat PALEA appelle à la solidarité contre la mise en cause des droits syndicaux et affirme qu'il poursuivra le combat jusqu'à la réintégration des travailleurs licenciés de la PAL dans leurs emplois réguliers.

Communiqué de presse du Syndicat PALEA - 27 juillet 2012

Le syndicat PALEA manifeste alors que 234 syndiqués sont menacés d'arrestation.

Quelque 100 syndiqués du PALEA (Philippine Airlines Employee Association) se sont rassemblés devant le Palais de Justice de Pasay ce matin au moment où les avocats du syndicat ont déposé un recours auprès du Tribunal Municipal pour invalider les conclusions de « motif probable » établie par un procureur. Dans un document daté du 20 juin 2012, le procureur de la ville a recommandé de mettre en examen 234 personnes impliquées dans l'affaire.

« L'ex-présidente Gloria Arroyo a été libérée sous caution par un juge de Pasay malgré des preuves consistantes de sabotage électoral tandis qu'un de ses collègues menace de faire arrêter 234 travailleurs soupçonnés de « sabotage économique » sur la base d'une argumentation douteuse. La manifestation du syndicat PALEA du 27 septembre 2011 à l'aéroport était l'exercice d'un droit constitutionnel garanti aux travailleurs pour mener une action concertée et donc ce n'était un acte ni illégal ni criminel » a déclaré Gerry Rivera, Président du PALEA.

Des mandats d'arrêt peuvent être délivrés contre les accusés même si le document prévoit une caution de 6 000

pesos par personne soit un total de 1 404 000 pesos. La compagnie Philippine Airlines (PAL) a déposé plainte pour une violation présumée de la loi RA 9497, la loi sur l'Aviation Civile philippine (Civil Aviation Authority of the Philippines - CAAP), et notamment la Section 81 (b) (5) qui sanctionne « toute personne qui détruit ou endommage gravement les installations d'un aéroport ou perturbe les services d'un aéroport ». La compagnie PAL a d'abord annoncé que quelque 300 syndiqués du PALEA avaient participé à l'action de protestation du syndicat et c'est pourquoi on appelle les accusés les 300 du PALEA.

Gerry Rivera a ajouté que la décision de justice a un effet dévastateur sur les relations sociales et constitue un véritable danger imminent pour les droits des travailleurs. « Les actions de protestation seront donc interdites dans l'industrie de l'aviation et les travailleurs seront sanctionnés par des peines d'emprisonnement et une amende en violation des droits reconnus dans la Constitution. Cela constituera un grave précédent et de nouvelles lois des lois spéciales peuvent être mises en œuvre pour dénier aux travailleurs les libertés de réunion, d'expression, d'organisation et de grève. Mais PALEA ne se laissera pas intimider car notre combat entre dans son 10ème mois » a-t-il expliqué.

« Au début de la semaine prochaine, nous allons également déposer un recours similaire auprès du Ministère de la Justice, qui a autorité sur les procureurs, pour casser la décision du procureur. Nous espérons bien que ces démarches juridiques vont bloquer la délivrance des mandats d'arrêt » a ajouté Rivera.

Il a expliqué : « La décision est dépourvue de fondement juridique, puisque aucune dégradation n'a jamais été commise aux installations de l'aéroport. De plus s'agissant d'une affaire purement sociale, le Ministère du Travail et de l'Emploi et le Ministère de la Justice auraient donc dû être saisis avant le dépôt de la plainte. La loi CAAP est aussi explicite en disposant que « seul le Directeur Général » peut déposer plainte de façon valable et non le vice-président des services aéroportuaires comme c'est le cas ici. »

Rivera a de plus affirmé que les services de la PAL se sont détériorés brutalement après le mois de septembre non pas à cause des installations endommagées mais par manque de personnels qualifiés et expérimentés après que les syndiqués du PALEA, opposés à l'externalisation, ont refusé d'être transférés aux fournisseurs de services désignés. Le syndicat PALEA insiste pour dire que la compagnie PAL ne peut « déployer fièrement le drapeau » qu'en réintégrant ses travailleurs réguliers. Ceux qui soutiennent le PALEA appellent au boycott de la compagnie PAL et de sa filiale Air Philippines jusqu'à ce que les travailleurs licenciés soient réintégrés dans leur emploi régulier.

Publié par l'Entente internationale des travailleurs et des peuples